

## **Classement dans le domaine public communal des routes départementales 106 et 106 E (ex-route d'Avanne et chemin du Cerisier)**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Lors de la création de la ZAC Saint-Laurent, une nouvelle voie départementale entre le giratoire de Châteaufarine et la RD 106 E a été ouverte (rue Clément Marot). Le Département souhaite que le chemin du Cerisier, en impasse actuellement, toujours classé route départementale, soit classé dans le domaine public communal.

Par ailleurs, le Département propose également le classement dans le domaine public communal de l'ancienne route d'Avanne (RD 106) entre le giratoire Bertrand Russel et la commune d'Avanne. Cette voie comprise à l'intérieur du parc urbain de Planoise et de la ZAC La Fayette n'a effectivement plus une vocation départementale. Ce transfert de domanialité s'accompagnera d'une prise en charge financière par le Département de la réfection de voie comprise entre le giratoire de «SUPERFOS» et la commune d'Avanne.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces déclassements et classements, après enquête publique diligentée par le Département, et à autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 24 février 1998.*